



Créance salariale non versée - Portage salarial

Par Stan

Bonjour à toutes et tous,

Je me permets de solliciter vos lumières sur une situation un peu complexe concernant une créance salariale non versée.

J'étais en portage salarial au sein de la société X. Au terme de mon contrat, la société X ne m'a pas rétrocédé mon chiffre d'affaires en salaire, alors même que j'avais bien effectué les missions.

Or, le lendemain de la fin de mon contrat, la société X a fait l'objet d'une fusion-absorption avec la société Y. J'étais censée être embauchée en CDI par la société Y, ce qui n'a finalement pas eu lieu.

J'envisageais de lancer une procédure en référé contre la société de portage salarial pour obtenir le paiement de ce qui m'est dû. Mais entre-temps, j'ai constaté que la société X a été radiée du RCS, ce qui m'interroge sur la faisabilité ou l'utilité d'une telle procédure aujourd'hui.

Ma question est donc la suivante :

Comment puis-je récupérer ma créance salariale dans ce contexte ?

Dois-je me tourner vers la société Y en tant que société absorbante ? Existe-t-il une voie de recours malgré la radiation de X ? Puis-je invoquer la transmission universelle du patrimoine (TUP) ? Ou activer une autre procédure (AGS, etc.) ?

Un grand merci d'avance pour vos retours et conseils.